

Centres de gestion de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes

**Concours ou examen :**

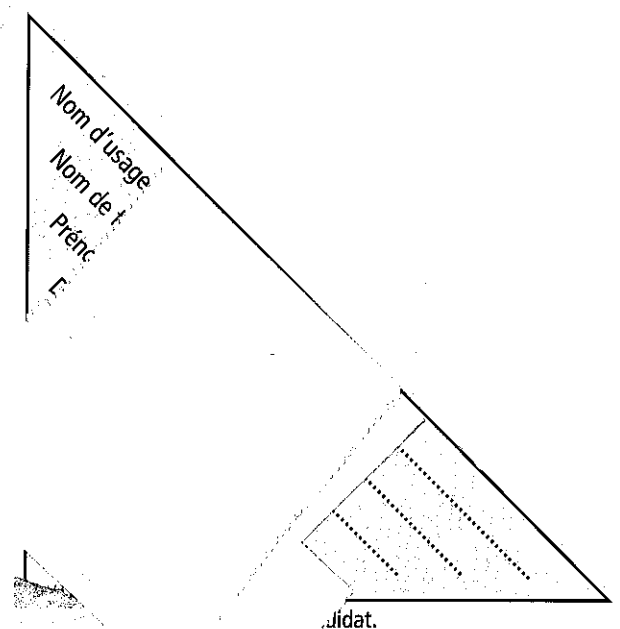
de ATTACHÉ

Interne  <sup>(1)</sup> Externe  <sup>(1)</sup> 3<sup>e</sup> concours  <sup>(1)</sup>

Spécialité : ... Animation .....

Épreuve de : ... Note .....

Date de l'épreuve : ... 22 Novembre 2018 .....



Colonne réservée  
à l'administration

Numéro de copie  
▼  
265

Note attribuée  
(réservé au jury)  
▼  
15,50

Communauté de Communes, le 22 Novembre 2018  
de Comcom

Rapport à l'attention de  
Madame la directrice générale des Services

Objet : la mise en œuvre d'un projet éducatif et de  
jeunesse de territoire

Les politiques publiques se sont, ces dernières années,  
orientées vers une redéfinition du maillage territorial  
national afin de simplifier, clarifier, les compétences et  
missions des différents niveaux de collectivités territoriales.  
Dans un contexte de nécessaire maîtrise des coûts et  
de compétitivité des territoires, la mutualisation via le  
développement des intercommunalités, devient un outil  
de gestion et de mise en œuvre des politiques publiques  
de proximité.  
La Communauté de Communes de Comcom partage

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante

Le nom du candidat ne figurera nulle part ailleurs que dans l'emplacement réservé à cet effet sur cette copie. \1  
Aucun signe distinctif ne devra apparaître (signature, initiales, encre autre que bleue ou noire...).

les compétences liées aux questions périscolaires et extrascolaires. C'est dans ce contexte et conscient de l'intérêt positif de cette dynamique de mutualisation à l'échelle du territoire, que le conseil communautaire souhaite étendre les compétences de l'intercommunalité aux thématiques de jeunesse.

Afin d'accompagner la réflexion des élus, le présent rapport proposera, dans une première partie, des éléments permettant de contextualiser les politiques enfance-jeunesse intercommunales. Une seconde partie abordera ensuite les modalités de la mise en œuvre opérationnelle d'un projet éducatif et de jeunesse de territoire.

## 1 - Les politiques enfance-jeunesse intercommunales

Les politiques impliquent un contexte qui leur est spécifique dont de ce fait un double enjeu.

### 1.1. Éléments de contexte

Le premier élément de contexte réside en la spécificité de la jeunesse en milieu rural. Cette jeunesse a une identité propre qui peut se distinguer de celle des jeunes urbains. Elle est

marquée par une plus fréquente orientation vers une voie professionnelle accompagnée par une entrée plus précoce sur le marché du travail; un mode de vie conditionné par la mobilité et des inégalités plus marquées entre les femmes et les hommes.

Cette jeunesse montre également une forte disponibilité en matière d'engagement (bénévolat associatif) et de solidarité intergénérationnelle. Il est à noter une absence de confiance dans la figure politique.

Le deuxième élément de contexte est l'identité même de la thématique jeunesse. Elle peut être considérée comme plurielle et transversale. Elle regroupe des thématiques très larges à savoir les actions occupationnelles, culturelles, sportives, l'éducation formelle et informelle, la santé, le logement, la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle, la formation et la prévention pour spectre très vaste en fait un formidable levier de dynamisation et d'harmonisation d'un territoire, le rendant plus attractif.

Le troisième élément de contexte est l'absence de gouvernance officielle de cette thématique même si, sur le terrain, les acteurs du secteur ont déjà l'habitude de travailler en réseaux. Si cette compétence n'est pas obligatoire légalement pour les communautés de communes, le Conseil économique, social et environnemental, dédaigné en janvier 2017, qu'une coordination locale, au plus proche, était nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en milieu rural. La présence de différents outils déjà mis en place par les communes ces dernières années (Contrat Jeune Jeune, Contrat Temps Libre, Projet éducatif de territoire) montre que le secteur de la jeunesse possède la culture du partage parapi d'objectifs sur le long terme.

## 1.2. Un double enjeu.

Ce double enjeu concerne les deux identités en présence à savoir les élus et les jeunes :

En effet, la mise en place d'une politique enfance jeunesse intercommunale ne peut se faire en bonne intelligence et concentration sans un travail préalable sur les représentations que ces acteurs ont les uns des autres, et un réel dialogue permettant l'implication des jeunes.

Après de définir la compétence partagée et les champs d'actions, les élus doivent auparavant connaître la jeunesse dans sa pluralité, ses âges et ses préparés pour ne pas stigmatiser (l'alloparent par exemple) et apporter des réponses réalistes et fédératrices. La jeunesse possède aussi des temporalités à prendre en compte : temps libre, vie présente, future, insertion sociale et professionnelle, temps de formation. Les élus doivent également être informés des outils existants dans la conduite collaborative des projets de ce secteur riche en mutualisations de terrain et en conventions, pour faire des propositions cohérentes et nouvelles.

En parallèle, la jeunesse doit être associée à la réflexion. Cette consultation, et échange, permet la prise en compte de leurs envies et besoins et les outils pour qu'ils puissent se saisir de leur posture de citoyen. Informés, consultés, associés, l'échange prend le dessus sur la défiance à l'égard du politique. Plus élus, en retour, de prendre en compte leur parole, de la reconnaître et de communiquer dessus. Un vrai dialogue permettra une construction innovante d'une politique enfance-jeunesse intercommunale et l'adhésion de chacun.

Le secteur de la jeunesse a une identité propre, et plus particulièrement en milieu rural, et des enjeux liés aux acteurs en présence et à une gouvernance de terrain. Nous allons voir que ces éléments sont autant de forces pour la mise en œuvre d'un projet éducatif et de jeunesse de territoire.

## 2. La mise en œuvre d'un projet éducatif et de jeunesse de territoire :

Nous allons voir dans un premier temps de quelle manière cette mise en œuvre doit passer par une construction territoriale partagée puis, dans un second temps, voir comment le projet éducatif et de jeunesse prend place sur le terrain.

### 2.1 - Une construction territoriale partagée.

Lorsqu'on envisage une échelle territoriale, on envisage également des acteurs multiples. C'est pourquoi la première étape à toute mise en œuvre est le recensement d'une personne en charge de la coordination de cette mise en œuvre.

On peut envisager la possibilité de faire appel à une personne issue du secteur jeunesse, voire du territoire, qui aura déjà un certain nombre de connaissances préalable.

Cette personne aura la charge d'organiser les réunions, faire le lien entre les acteurs, participer et conduire le diagnostic, de construire et animer les réseaux de partenaires de la construction, la mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation des actions.

Il sera au préalable nécessaire de constituer un comité de pilotage qui donnera les orientations en terme de diagnostic puis de conduite de l'action. Ce comité de pilotage réunira les élus, représentants de l'Inspection Académique, du Conseil Départemental, de la CAF, d'associations, de fédérations d'éducation populaire. Il validera, en amont le contenu du projet initial, contrôle le déroulement et son évolution.

Les orientations seront validées en Conseil Communautaire avant le lancement d'un diagnostic préalable à la définition du nouveau champ de la compétence intercommunale.

Le diagnostic devra être à la fois qualitatif et

qualitatif s'appuyant sur des données chiffrées et des entretiens avec des acteurs locaux. Ce diagnostic devra prendre en compte le passé, à l'instar de la mobilisation citoyenne et plus particulièrement celle des jeunes (en direct au vu des structures les accueillant).

Cette phase de diagnostic pourra être financée par le conseil départemental après dépôt d'une demande de subvention sera faite.

Un inventaire des structures existantes sera fait sur chaque commune afin qu'un recensement des salaires impliqués dans le futur choix de transport qui sera fait. Un rendu permettra de formaliser par écrit de manière claire et pensée les axes nouveaux de projets à l'issue du diagnostic. Ce rendu permettra une prise de décision et une contractualisation posée par tous les territoires afin qu'une définition du type de transport.

## 2.2 Le projet éducatif et de jeunesse sur le terrain

Le projet régional donne des axes et harmonise la communauté de communes, le port en chef d'orchestre avec la création d'un jeune territoire jeunesse en son sein.

Ce jeune conduit des actions territoriales à l'échelle des 28 communes, coordonne l'existant, accompagne les financements des projets, et éventuellement, des équipements existant dans la compétence.

Des actions peuvent être, en parallèle, portées par des acteurs locaux. Le jeune mutualisé peut s'appuyer sur ces acteurs existants de Terrain selon les thématiques d'intervention : la mission locale par exemple pour le suivi relève de l'insertion professionnelle, les jeunes de part et d'autre pendant le suivi à partir relève de la prévention et des addictions.

L'intercommunalité peut mettre en place des projets "macro" d'équipements par exemple : Bureau d'information

Jeunesse, Shak pace ; amener des réseaux d'entraides  
pouvant accueillir les jeunes ; construire des résidences de  
logement en partenariat avec le Conseil départemental  
les acteurs de terrain, dans les structures et les  
communes, peuvent être porteurs de projets co-construits avec  
les jeunes (festival, camps de vacances par exemple) -

On notera, à travers ce rapport, que l'enjeu  
principal de la redéfinition de la compétence Jeunesse  
est l'implication de tous les partenaires et publics  
pour une co-construction citoyenne, afin de mettre en  
place une politique jeunesse d'adhésion et novatrice